

ESCOMPTE APPLICABLE

- Pour les renouvellements confirmés avant le 15 avril 2022, pour un livrable au printemps 2022
 - 5% pour toute commande d'une valeur avant taxes de 150\$ à 300\$
 - 7% pour toute commande d'une valeur avant taxes de 301\$ à 450\$
 - 10% pour toute commande d'une valeur avant taxes de 451\$ et plus

IMPORTANT

Ces escomptes seront appliqués seulement lorsque le paiement complet de votre commande sera effectué, au plus tard le 15 avril 2022.

MODE DE PAIEMENT

- Payable d'avance avec l'application d'escompte si fait avant le 15 avril 2022
 - Par carte de crédit via notre service en ligne
 - Par carte de crédit par téléphone via un de nos préposés
 - Par chèque, soit via un envoi postal ou en vous présentant à nos bureaux.
- Payable avant chaque traitement sans l'application d'escompte
 - Par carte de crédit via notre service en ligne
 - Par carte de crédit par téléphone via un de nos préposés
 - **Important** : La responsabilité de faire votre paiement avant notre passage vous revient. Nous n'effectuerons aucun suivi outre l'envoi d'un courriel de notre intention de passer 24 heures d'avance.

RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

- Nous n'offrons plus le service de renouvellement automatique.
- Il est de votre devoir de nous contacter afin de réserver votre place.
- Pour la saison 2022, nous acceptons de renouveler les clients ayant reçu des services en 2021 seulement.

APPEL DE SERVICE

- Nos déplacements liés aux appels de service ainsi qu'aux demandes de soumission sont sans frais.
- Si vous croyez qu'un traitement n'aurait pas l'effet escompté, il sera impératif de nous en aviser au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant notre application (visite).
- Il n'y a pas de nombre limite d'appels. Cependant, des frais pourraient s'appliquer s'il devait y avoir exagération de la part d'un client.
- Pour St-Jean-sur-Richelieu seulement, des frais pourraient s'appliquer pour initier une demande de permis temporaire auprès de la ville en référence à leur nouvelle réglementation.
- Coût potentiellement applicable
 - 35.00\$ + taxes par déplacement

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

- Nos factures et avis d'exécution sont tous transmis par courriel.
- Si vous souhaitez recevoir votre facture en mode papier, il en revient à vous d'en faire la demande après chaque traitement.

ANNULATION / REMBOURSEMENT à la demande du client

- Des frais d'annulation sont applicables au coût de 25\$ + taxes (TPS & TVQ).
- Les remboursements se font via l'envoi d'un chèque.
- Si vous aviez au préalable payé par carte de crédit, le remboursement pourrait se faire via carte de crédit. Cependant des frais supplémentaires de 3% sont applicables.

RÈGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE & MUNICIPALE

- Cette offre de renouvellement est faite en fonction des nouvelles réglementations municipales qui devient plus restrictive que la réglementation provinciale et fédérale. Notre industrie nous impose de respecter les règles plus restrictives, au risque de perdre nos licences d'opérations.